

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Direction générale de l'aviation civile

Décision DSNA/D n° 08-1078 du 8 septembre 2008 portant délégation de signature (direction générale de l'aviation civile, direction des services de la navigation aérienne)

NOR : *DEVA0822298S*

Le directeur des services de la navigation aérienne,

Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne, et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 25 novembre 2005 portant nomination de M. Hamy (Marc) en qualité de directeur des services de la navigation aérienne ;

Vu l'arrêté du 23 mars 1992 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Toro (Hervé), administrateur civil hors classe, sous-directeur finances de la direction des services de la navigation aérienne, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Toro (Hervé), délégation de signature est donnée à Mme Petit (Nathalie), conseillère d'administration de l'aviation civile, et Mme Bachelier (Isabelle), attachée d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Petit (Nathalie) et Mme Bachelier (Isabelle), délégation est donnée à Mme Maville (Nadiège), assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Petit (Nathalie) et Mme Bachelier (Isabelle) et de Mme Maville (Nadiège), délégation est donnée à M. Lochanski (Nicolas), ingénieur des ponts et chaussées, à Mme Andriamonje (Marie-José), ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile et à M. Brunel (Laurent), ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, dans la limite de leurs attributions respectives et de celles du bureau SDFI/D, à l'effet de signer, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 5

Délégation est donnée à M. Lochanski (Nicolas), ingénieur des ponts et chaussées et à Mme Andriamonje (Marie-José), ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile et à M. Brunel (Laurent), ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, les titres de perception, de régularisation, de réduction ou d'annulation correspondant aux redevances de la navigation aérienne.

Article 6

Délégation de signature est donnée à Mme Deygout (Françoise), ingénieure générale des ponts et chaussées, directrice des opérations, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions ainsi que pour l'activité de la sous-direction des ressources humaines de la direction des services de la navigation aérienne, tous actes ou pièces administratives liés à

l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deygout (Françoise), délégation est donnée à M. Georges (Maurice), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à M. Bruneau (Eric), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Mme Lozachmeur (Ariane), administratrice civile hors classe, et à Mme Cadet (Annick), attachée d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, ainsi que pour l'activité de la sous-direction des ressources humaines de la direction des services de la navigation aérienne, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 8

Délégation de signature est donnée à Mme Coutin (Annie), ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du service de l'information aéronautique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Coutin (Annie), délégation est donnée à M. Guibert (Christian), ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, à M. Dalençon (Patrick), conseiller d'administration de l'aviation civile et à M. Boutet (Jean-Louis), attaché d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 10

Délégation de signature est donnée à M. Goupil (Jean-Michel), ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du centre en route de la navigation aérienne Nord, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Goupil (Jean-Michel), délégation est donnée à M. Mathias (Michel), ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne, M. Quessada (François), conseiller d'administration de l'aviation civile et M. Segura (Francis), attaché d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 12

Délégation de signature est donnée à M. Guignier (Frédéric), ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du centre en route de la navigation aérienne est, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 13

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guignier (Frédéric), délégation est donnée à Mme Edard (Isabelle), ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne, à Mme Andrivon (Dominique), conseillère d'administration de l'aviation civile et à M. Rouyer (Julien), attaché d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 14

Délégation de signature est donnée à M. Mouysset (Patrick), ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du centre en route de la navigation aérienne sud-est, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 15

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mouysset (Patrick), délégation est donnée à M. Faure (Georges), ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, à M. Raymond (Gilles), attaché principal d'administration de l'aviation civile et à Mme Ammouche (Bernadette), attachée d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses

du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 16

Délégation de signature est donnée à M. Chansou (Olivier), ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du centre en route de la navigation aérienne sud-ouest, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service et à celle du CESNAC, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 17

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Chansou (Olivier), délégation est donnée à Mme Placier (Sylvie), conseillère d'administration de l'aviation civile, à M. Lavedrine (Jean-Claude), attaché principal d'administration de l'aviation civile et à M. Pinaquy (Eric), assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 18

Délégation de signature est donnée à M. Medioni (Frédéric), ingénieur en chef des ponts des chaussées, chef du centre en route de la navigation aérienne ouest, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 19

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Medioni (Frédéric), délégation est donnée à M. Pusey (Christian), conseiller d'administration de l'aviation civile, et à M. Gérard (Anthony), assistant d'administration de l'aviation civile à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 20

Délégation de signature est donnée à M. Merlo (Philippe), ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur de la technique et de l'innovation, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 21

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Merlo (Philippe), délégation est donnée à M. Rodolousse (Fernand), ingénieur général des ponts et chaussées, Mme Preux (Muriel), ingénieure en chef des ponts et chaussées et M. Bousquet (Denis), ingénieur général des ponts et chaussées, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 22

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Merlo (Philippe) et Rodolousse (Fernand), Mme Preux (Muriel) et M. Bousquet (Denis), délégation est donnée à M. Lenguin (Pierre), conseiller d'administration de l'aviation civile, M. Macari (Samuel), attaché principal d'administration de l'aviation civile, M. Rolland (Sébastien), attaché d'administration de l'aviation civile et à Mlle Tura (Marie-Hélène), attachée d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 23

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Merlo (Philippe) et Rodolousse (Fernand), Mme Preux (Muriel) et M. Bousquet (Denis), délégation est donnée à M. Dujardin (Patrick), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 24

Délégation de signature est donnée à M. Gely (Jean-Renaud), ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du service de la navigation aérienne de la région parisienne par intérim, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 25

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gely (Jean-Renaud), délégation est donnée à M. Ville (Geoffroy), ingénieur des ponts et chaussées, à M. Gabireau (Gilles), conseiller d'administration de l'aviation civile, et à Mme Queyranne (Christine), attachée d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 26

Délégation de signature est donnée à M. Jouans (Olivier), ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du service de la navigation aérienne Nord, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 27

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jouans (Olivier), délégation est donnée à Mme Lancrenon (Edith), assistante d'administration de l'aviation civile, de classe exceptionnelle et à M. Duriez (Pierre), assistant d'administration de l'aviation civile, de classe supérieure, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 28

Délégation de signature est donnée à Mme Chambon (Sylvie), ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du service de la navigation aérienne Centre-Est par intérim, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 29

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chambon (Sylvie), délégation est donnée à Mme Henriot (Monique), attachée principale d'administration de l'aviation civile, et à M. Bour (Daniel), assistant d'administration de l'aviation civile, de classe exceptionnelle, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 30

Délégation de signature est donnée à M. Bomont (Gérard), ingénieur général des ponts et chaussées, chef du service de la navigation aérienne Sud-Est, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 31

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bomont (Gérard), délégation est donnée à M. Richard (Jean-Michel), ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne, Mme Ianuli (Béatrice), attachée principale d'administration de l'aviation civile, M. Breton (Hervé), ingénieur divisionnaire du contrôle de la navigation aérienne, M. Receveur (Gilles), assistant d'administration de l'aviation civile, de classe exceptionnelle, M. Lassagne (Bruno), ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile et à Mme Toutain (Maryelle), ingénieure en chef du contrôle de la navigation aérienne, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 32

Délégation de signature est donnée à Mme Monnier (Isabelle), ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du service de la navigation aérienne Sud-Sud-Est, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 33

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monnier (Isabelle), délégation est donnée à M. Reveillon (Alain), ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, Mme Perrot (Sylvie), assistante d'administration de l'aviation civile, de classe exceptionnelle, et à M. Le-Bot (Hervé), ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 34

Délégation de signature est donnée à M. Menec (Jean-Pascal), ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du service de la navigation aérienne Sud-Ouest par intérim, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 35

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Menec (Jean-Pascal), délégation est donnée à M. Tonnerre (Henri-Xavier), attaché d'administration de l'aviation civile et à Mme Tartas (Joëlle), assistante d'administration de l'aviation civile, de classe supérieure, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 36

Délégation de signature est donnée à M. Demichel (Jean-Claude), ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du service de la navigation aérienne océan Indien, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 37

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Demichel (Jean-Claude), délégation est donnée à Mme Berthou (Evelyne), ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne, Mme Joseph (Mylène), assistante d'administration de l'aviation civile, de classe exceptionnelle et à M. Hamidou (Majidou), assistant d'administration de l'aviation civile de classe supérieure, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 38

La décision DSN/D n° 08-0004 du 2 janvier 2008 est abrogée.

Article 39

A compter du 13 septembre 2008, les articles 30 et 31 de la présente décision sont modifiés ainsi qu'il suit :

I. – L'article 30 est ainsi rédigé :

« *Art. 30.* – Délégation de signature est donnée à M. Richard (Jean-Michel), ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne, chef du service de la navigation aérienne Sud-Est par intérim, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens. »

VI. – L'article 31 est ainsi rédigé :

« *Art. 31.* – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Richard (Jean-Michel), délégation est donnée à Mme Ianuli (Béatrice), attachée principale d'administration de l'aviation civile, M. Breton (Hervé), ingénieur divisionnaire du contrôle de la navigation aérienne, M. Receveur (Gilles), assistant d'administration de l'aviation civile, de classe exceptionnelle, M. Lassagne (Bruno), ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile et à Mme Toutain (Maryelle), ingénieure en chef du contrôle de la navigation aérienne, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens. »

Article 40

A compter du 15 octobre 2008, les articles 26 à 30, 34 et 35 de la présente décision sont modifiés ainsi qu'il suit :

I. – L'article 26 est ainsi rédigé :

« *Art. 26.* – Délégation de signature est donnée à M. Lignères (Daniel), ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du service de la navigation aérienne Nord par intérim, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens. »

II. – L'article 27 est ainsi rédigé :

« *Art. 27.* – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lignères (Daniel), délégation est donnée à Mme Lancrenon (Edith), assistante d'administration de l'aviation civile, de classe exceptionnelle et à M. Duriez (Pierre), assistant d'administration de l'aviation civile, de classe supérieure, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens. »

III. – L'article 28 est ainsi rédigé :

« Art. 28. – Délégation de signature est donnée à M. Richard (Jean-Michel), ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne, chef du service de la navigation aérienne Centre-Est, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens. »

IV. – L'article 29 est ainsi rédigé :

« Art. 29. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Richard (Jean-Michel), délégation est donnée à Mme Henriot (Monique), attachée principale d'administration de l'aviation civile, et à M. Bour (Daniel), assistant d'administration de l'aviation civile, de classe exceptionnelle, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens. »

V. – L'article 30 est ainsi rédigé :

« Art. 30. – Délégation de signature est donnée à M. Bouteille (Alain), ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du service de la navigation aérienne Sud-Est, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens. »

VI. – L'article 31 est ainsi rédigé :

« Art. 31. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bouteille (Alain), délégation est donnée à Mme Ianuli (Béatrice), attachée principale d'administration de l'aviation civile, M. Breton (Hervé), ingénieur divisionnaire du contrôle de la navigation aérienne, M. Receveur (Gilles), assistant d'administration de l'aviation civile, de classe exceptionnelle, M. Lassagne (Bruno), ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile et à Mme Toutain (Maryelle), ingénieure en chef du contrôle de la navigation aérienne, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens. »

VII. – L'article 34 est ainsi rédigé :

« Art. 34. – Délégation de signature est donnée à M. Jouans (Olivier), ingénieur des ponts et chaussées, chef du service de la navigation aérienne Sud-Ouest, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens. »

VIII. – L'article 35 est ainsi rédigé :

« Art. 35. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jouans (Olivier), délégation est donnée à M. Tonnerre (Henri-Xavier), attaché d'administration de l'aviation civile et à Mme Tartas (Joëlle), assistante d'administration de l'aviation civile, de classe supérieure, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens. »

Article 41

A compter du 1^{er} décembre 2008, les articles 26 et 27 de la présente décision sont modifiés ainsi qu'il suit :

I. – L'article 26 est ainsi rédigé :

« Art. 26. – Délégation de signature est donnée à M. Huerre (Pierre-Yves), ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du service de la navigation aérienne Nord, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens. »

II. – L'article 27 est ainsi rédigé :

« Art. 27. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Huerre (Pierre-Yves), délégation est donnée à Mme Lancrenon (Edith), assistante d'administration de l'aviation civile, de classe exceptionnelle et à M. Duriez (Pierre), assistant d'administration de l'aviation civile, de classe supérieure, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens. »

Article 42

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Article 43

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 8 septembre 2008.

*Le directeur des services
de la navigation
aérienne,
M. Hamy*